



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VILLE DU PRADET

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) RELATIVE AU « POLE CULTUREL »

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2017 INCLUS

Par **arrêté n°17-ARR-DGS-015** en date du 4 août 2017, Monsieur Hervé STASSINOS, Maire du Pradet, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la **Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative au « Pôle Culturel »**.

A cet effet, **M. Bertrand NICOLAS**, Officier de l'Armée de Terre en retraite, a été **désigné en qualité de commissaire-enquêteur** par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville du Pradet à compter **du lundi 2 octobre 2017, jusqu'au vendredi 3 novembre 2017 inclus (soit 33 jours consécutifs)**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier de Déclaration de Projet sera consultable par le public au pôle Aménagement Durable de la Mairie. Le dossier d'enquête publique sera également accessible sur le site internet de la Commune www.le-pradet.fr, ainsi que sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville du Pradet.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, durant l'enquête publique. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Déclaration de Projet et consigner éventuellement ses observations ou suggestions sur le registre d'enquête déposé à cet effet au Pôle Aménagement Durable de la Mairie.

Elles pourront également être adressées **par courrier à l'attention de M. le commissaire-enquêteur** :

- Par voie postale, jusqu'au vendredi 3 novembre 2017 minuit (le cachet de La Poste faisant foi) au siège de l'enquête publique,

**Hôtel de Ville du Pradet
Parc Victor Cravéro
83220 LE PRADET**

- Par voie électronique, jusqu'au vendredi 3 novembre 2017 minuit, à l'adresse suivante : urbanisme@le-pradet.fr .

Dès réception d'une correspondance, le Maire du Pradet en adressera une copie au commissaire-enquêteur et annexera le courrier reçu au registre d'enquête.

En outre, les observations, propositions et contre-propositions éventuelles du public seront consultables à l'Hôtel de Ville, et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête. Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à l'Hôtel de Ville les jours et heures suivants :

- **Lundi 2 octobre 2017, de 8h30 à 12h,**
- **Mardi 10 octobre 2017, de 13h30 à 17h,**
- **Mercredi 18 octobre 2017, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,**
- **Jeudi 26 octobre 2017, de 8h30 à 12h,**
- **Vendredi 3 novembre 2017, de 13h30 à 17h.**

Les informations concernant cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pourront être demandées à l'Hôtel de Ville du Pradet auprès de M. Hervé STASSINOS, Maire du Pradet, de M. Christian GARNIER, 1er Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement du territoire, ou auprès du pôle Aménagement Durable / service urbanisme. Les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à l'Hôtel de Ville du Pradet, pôle Aménagement Durable, à l'issue de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique également, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative au « Pôle Culturel ».

Le Pradet, le 4 septembre 2017
**Le Maire,
Hervé STASSINOS**